

Autorité
de la concurrence



**Décision n° 23-DCC-266 du 28 décembre 2023
relative à la prise de contrôle exclusif de la société Manusdei-Gp-
Palizzotto par le groupe Carrefour**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 7 décembre 2023, relatif à la prise de contrôle exclusif de la société Manusdei-Gp-Palizzotto par le groupe Carrefour, formalisée par une lettre d'intention du 20 octobre 2023 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par le groupe Carrefour de la société Manusdei-Gp-Palizzotto, exploitant six fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire de type petit commerce de détail, sous enseigne Carrefour City, dont deux sont situés à Paris (75) et quatre sont situés à Neuilly-sur-Marne (93), Gournay-sur-Marne (93), Taverny (95) et Palaiseau (91). Par ailleurs, la société cible exploite deux fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire de type supermarché, sous enseigne Carrefour City à Villiers-sur-Marne (94) et Boulogne-Billancourt (92). L'opération constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 23-321 est autorisée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence